
ONNION

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme



PLAN LOCAL D'URBANISME

2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PIECE N°2

« Certifié conforme par le
Maire et annexé à la présente
délibération approuvant le
PLU en date du 3 juin 2019. »

Le Maire, M. Yvon BERTHIER

J U I N 2 0 1 9

PREAMBULE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi encadre réglementairement le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Ce dernier est apparu en 2000, avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU). Cette loi a été complétée par les lois Grenelle II de 2010 et ALUR de 2014 qui ont confirmé le **PADD** comme pièce fondamentale du dossier de Plan Local d'Urbanisme, non opposable aux tiers mais document de base de la politique communale.

Le Code de l'urbanisme définit le contenu du PADD au sein de l'article L151-5 qui stipule que le projet d'aménagement et de développement durables définit « **les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.** »

Par ailleurs, il arrête « **les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,** » retenues pour la commune.

Il fixe également « **des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.** »

Le PADD permet ainsi de définir les grandes orientations politiques d'une commune. Il traduit le projet de politique communale que les élus souhaitent inscrire au sein de leur document d'urbanisme. A ce titre, il est bien un document fondateur de l'élaboration du PLU d'ONNION.

En termes de procédure, les grandes Orientations du PADD devront par ailleurs faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal au minimum deux mois avant la phase d'arrêt du projet de PLU.

Ce débat garantit un partage du projet politique par la majorité des élus. Le PADD est également porté à la connaissance de la population dans le cadre de la concertation publique.

Il est ensuite traduit réglementairement au travers d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des Règlements écrit et graphiques du PLU.

Les OAP sont des orientations particulières qui peuvent préciser les aménagements envisagés sur certains secteurs stratégiques de la commune ou de manière plus transversale pour les OAP thématiques ; le Règlement écrit énonce l'ensemble des règles qui s'imposent à chaque zone du PLU et les Règlements graphiques spatialisent les différentes zones du PLU, les servitudes, etc.

LE RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE D'ONNION

ENJEUX DEMOGRAPHIQUES

La population d'ONNION a subi une augmentation spectaculaire entre 1982 et 2012. Elle a triplé durant ces trente années. Depuis, cette croissance s'est fortement ralentie. Les caractéristiques de cette population semblent quant à elles être stables dans le temps.

La commune d'ONNION reste attractive pour une population qui n'hésite plus à faire quelques kilomètres de plus pour jouir d'un cadre de vie qualitatif, phénomène accentué par les évolutions climatiques et des hivers avec peu de neige.

La commune va donc devoir continuer à gérer une pression foncière importante (1'300 habitants à ONNION en 2018 et un objectif d'environ 1'600 à l'horizon du PLU en 2028) et accompagner cet apport de population par des équipements adéquats.

ENJEUX ECONOMIQUES

La commune d'ONNION est avant tout un lieu de résidence mais dont les services à la population sont non négligeables et la création d'emplois encore palpable. L'activité touristique reste significative mais le manque d'enneigement apparaît de plus en plus problématique pour les saisons d'hiver.

Les enjeux agricoles consisteront en la pérennisation des exploitations encore présentes sur le territoire, au travers de la préservation des entités agricoles majeures, de la protection des sièges d'exploitation ainsi que des circulations agricoles qui sont nécessaires à leur bon fonctionnement

L'augmentation de la population d'ONNION s'accompagnera de demandes supplémentaires en équipements et services à la population. La commune devra donc, au travers de son PLU, anticiper ces besoins.

Si la commune ne veut pas devenir uniquement une commune dortoir, elle va devoir continuer à favoriser l'implantation d'activités économiques sur son territoire et se positionner sur son développement touristique, compte tenu notamment du faible enneigement des dernières saisons d'hiver.

ENJEUX LIES A LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Le parc de logement d'ONNION se caractérise par autant de résidences principales que de résidences secondaires avec beaucoup d'habitat individuel.

Il s'agira ainsi de favoriser la diversité de l'offre de logements sur le territoire en limitant les consommations d'espaces et de veiller à accueillir des lits touristiques qui apportent une plus-value à la collectivité en termes de retombées économiques.

ENJEUX LIES AU PAYSAGE ET A LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

ONNION est dotée d'un centre bourg au tissu assez lâche ainsi que de très nombreux départs d'urbanisation sur les deux versants qui composent le territoire communal.

Le PLU devra permettre de conforter la densification du centre bourg et de contenir l'urbanisation autour des enveloppes des hameaux principaux afin de protéger les grands tènements agricoles et maintenir la qualité paysagère d'ONNION.

La typologie du bâti devra par ailleurs contribuer à mieux maîtriser la consommation de l'espace et limiter l'étalement urbain.

ENJEUX LIES AUX DEPLACEMENTS ET AUX TRANSPORTS

A ONNION, la population active quitte majoritairement la commune pour se rendre sur son lieu de travail, en empruntant essentiellement le réseau routier.

Il conviendra de favoriser les alternatives à la voiture, notamment pour la clientèle touristique, et d'encourager co-voiturage.

Par ailleurs le réseau de voies piétons/cycles est à conforter pour sécuriser les déplacements au sein du territoire communal, en s'appuyant notamment sur les anciens chemins ruraux.

Il s'agira de fait de poursuivre le développement des cheminements par modes doux afin de limiter les déplacements motorisés au quotidien au sein du territoire communal et donc la pollution.

GRANDS OBJECTIFS COMMUNAUX

Le PADD de la commune d'ONNION a ensuite été élaboré à partir de la définition des grands objectifs communaux ci-contre.



8 OBJECTIFS COMMUNAUX POUR ONNION

- Conforter le chef-lieu d'ONNION
- Proposer un développement mesuré de quelques hameaux principaux, et limiter le développement des autres hameaux au droit des emprises urbaines existantes
- Sécuriser la traversée de village et créer des modes doux (piétons/cycles) de l'école jusqu'à la Léchère, de l'école jusqu'aux Chavannes et du centre bourg jusqu'à l'entrée d'agglomération « Chez Bernard »
- Préserver les zones et espaces naturels existants et renforcer les protections (Roc d'Enfer avec Natura 2000, les Tourbières à Plaine Joux, les zones humides et les espaces naturels sensibles)
- Pérenniser les grandes plages agricoles et classer en zone agricole un secteur situé au lieu-dit « Sous le Mont »
- Privilégier une architecture de montagne traditionnelle afin d'assurer la qualité et l'harmonisation du bâti local
- Gérer le patrimoine pastoral avec un zonage particulier à Plaine Joux, L'Arpaz, Raty, le Rogin et encadrer les rénovations des chalets d'alpage
- Conforter et étendre les réseaux publics d'eau potable et d'assainissement tout en renforçant la sécurité en matière de défense incendie

LES ORIENTATIONS GENERALES DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT D'ONNION

DEVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE D'ONNION

Commune de montagne implantée à 790 mètres d'altitude, ONNION est une commune touristique mais également un bourg avec une vraie vie de village tout au long de l'année.

Comme la plupart des communes de montagne de la Haute-Savoie, ONNION est composée de nombreux départs d'urbanisation installés sur les deux versants du Risse, qui coule au cœur du territoire.

Les hameaux d'ONNION se sont développés autour d'anciennes exploitations agricoles, implantées sur les coteaux ensoleillés, dans les secteurs peu exposés aux risques naturels.

La commune dispose également d'alpages, qui contribuent à la qualité paysagère du site mais également à accueillir des activités économiques liées à l'agropastoralisme et au tourisme.

Le projet politique des élus d'ONNION est proposé autour du recentrage de l'urbanisation dans le bourg et quelques hameaux principaux, dans le but de respecter les contraintes supra communales.



LE DEVELOPPEMENT DU CENTRE BOURG ET DE QUELQUES HAMEAUX

Le PADD permettra dans un premier temps de définir les contours du bourg d'ONNION afin d'y intégrer les secteurs de développement à court et moyen terme du territoire communal.

En effet, le cœur de village d'ONNION comporte des tènements assez vastes encore vierges d'urbanisation qui accueilleront à l'horizon du PLU le développement futur. Le dimensionnement de ces secteurs d'urbanisation future permettra d'accueillir une population nouvelle nécessaire à l'évolution de la commune, mais également de préserver certains glacis très qualitatifs d'un point de vue paysager et exploitables par l'agriculture locale.



Le développement principal est ainsi envisagé dans un premier temps autour du pôle de vie d'ONNION, qui regroupe l'ensemble des commerces et des services à la population.

Les deux secteurs d'urbanisation future qui feront l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), sont repérés sur le schéma ci-après.

Le premier est situé à l'est du bloc d'équipements publics constitué par la Mairie, l'église et la crèche, c'est à dire au cœur même du village. Il accueillera des logements, commerces de proximité et équipements d'intérêt général et collectif et permettra à ONNION de retrouver une véritable centralité.



Le second est situé en contrebas du centre bourg, à proximité des tennis, de l'aire de jeux et du cimetière. Étant proche des gabarits anciens du bourg, il permettra l'accueil d'une petite opération de logements intermédiaires en lien direct avec les équipements du centre avec notamment un accès sécurisé aux installations scolaires et de loisirs du cœur de village.

La proximité de ces nouvelles zones de logements d'avec les équipements et services à la population permettra de limiter les déplacements dans le centre bourg et contribuera à augmenter la qualité de vie dans la commune.

Afin de respecter les grandes lois d'aménagement, l'équipe municipale d'ONNION a formalisé son projet politique autour du développement du bourg et de la hiérarchisation de quelques hameaux à conforter.

Il s'agit dans l'ordre, des hameaux de Sévillon, la Villaz et de Laitraz.

Les nombreux autres hameaux de la commune accueilleront une urbanisation essentiellement à l'intérieur des interstices encore disponibles au sein du bâti existant (dents creuses).

Les extensions ci-contre seront néanmoins phasées dans le temps, afin de permettre une intégration progressive des quelques 250 nouveaux habitants attendus dans les dix prochaines années.

LE POSITIONNEMENT D'ONNION AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITE

ONNION appartient à la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R), qui est dotée d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT dont elle doit respecter les grands objectifs.

Elle est classée comme l'un des 4 bourgs du SCoT des 3 Vallées.

Les thématiques développées par l'intercommunalité porteront de manière non exhaustive sur :

- les transports en commun avec essentiellement le transport à la demande (TAD) assuré par PROXIM'ITI ;
- la gestion de la crèche ;
- l'économie ;
- le tourisme avec les stations de ski des Brasses et le site de Plaine Joux ;
- la gestion des sentiers de randonnées ;
- la gestion des réseaux d'eau potable, de l'assainissement et des ordures ménagères ;
- .../...

REpondre aux besoins de la collectivité et de la population par des équipements appropriés

ONNION est à la fois un bourg de proximité et une commune touristique.

A double titre, la commune doit disposer d'équipements et de services qui correspondent aux besoins de la population résidant à l'année et de la clientèle touristique.

Le projet de développement autour de la centralité du bourg d'ONNION permettra d'accueillir divers équipements dont la commune aura besoin pour maintenir une qualité de vie.

Il s'agit par exemple des commerces de proximité avec notamment la délocalisation de la boulangerie et éventuellement de la superette, implantées actuellement en entrée de village le long de la route départementale avec peu de stationnement à proximité immédiate.

La création de logements collectifs permettra également de densifier le cœur de village en ramenant de la population au plus près des services.



La commune a également un projet de Musée au sein de la vieille bâtisse incluse dans le périmètre n°1 de développement.

Enfin, ONNION devra proposer un développement en adéquation avec ses moyens, sur des secteurs desservis par l'ensemble des réseaux ou en projet de desserte à moyen terme par l'ensemble des réseaux indispensables à tout développement (assainissement, eau potable, gestion des eaux pluviales et de la défense incendie, alimentation par le réseau électrique, essentiellement).

CONFORTER LE CADRE DE VIE ET MAITRISER L'URBANISATION

Le patrimoine de la commune d'ONNION est très riche et très diversifié.

Concernant le patrimoine bâti, la commune est dotée de nombreuses constructions à forte valeur patrimoniale dont beaucoup ont été réhabilités et contribuent à la qualité et l'attractivité de la commune.

Certaines sont à protéger comme bâtiment remarquable, la ferme Baud-Grasset, par exemple.

Le petit patrimoine bâti sera également repéré afin de permettre sa valorisation et sa protection dans le cadre d'aménagements futurs. Les éléments repérés pourront à ce titre être déplacés si le projet le nécessite, mais pas détruits dans la mesure où ils enrichissent également le cadre de vie de la commune.

Il s'agit des éléments suivant :

Les Oratoires



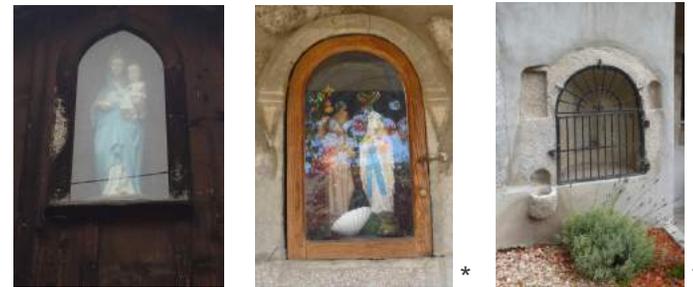
Les croix et statues



Les chapelles et Grottes



Les niches



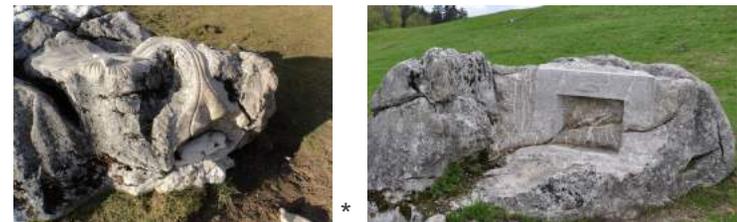
Les fours



Les bassins



Les sculptures du symposium



Le patrimoine funéraire et les éléments d'ornementation de

Projet d'Aménagement et de Développement Durables –

Jun 2019 7

certaines bâtiments anciens (rosace, balcons, etc.) viennent compléter ce riche patrimoine.



(* Photos Yannick Chavanne)

Mais le patrimoine communal n'est pas uniquement bâti, il est également environnemental et paysager. Les éléments à valoriser sont les vergers traditionnels, avec un projet de verger communal aux Crottes, les quelques haies bocagères, les grandes plages agricoles ou les alpages.

C'est pourquoi l'urbanisation future devra s'intégrer au mieux au cadre environnemental et paysager existant.



**PROTEGER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET
PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA COMMUNE**

**PRESERVER LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET MAINTENIR LEURS
FONCTIONNALITES**

Les grands sites de biodiversité remarquable ont été identifiés sur le territoire communal. Ils sont composés des espaces naturels d'intérêt majeur et des réservoirs complémentaires.

Les espaces naturels d'intérêt majeur sont constitués du Site Natura 2000 du Roc d'enfer à l'est du territoire communal et des différentes ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type 1 et de type 2 que sont :

- les tourbières du Plateau d'Ajon ;
- le Plateau d'Ajon dans son ensemble ;
- la pointe des Brasses et la montagne d'Hirmentaz ;
- le massif du Roc d'Enfer et ses satellites.

Les réservoirs complémentaires aux espaces naturels d'intérêt majeur sont les vastes ensembles forestiers qui recouvrent le versant ouest de l'arête des Follys, ainsi que l'ensemble des prairies agricoles qui s'étendent sur les coteaux de part et d'autre du Risse, ainsi qu'au sein des alpages.

Les principaux cours d'eau dont le Risse, au travers de leurs ripisylves participent également à la biodiversité du territoire en permettant les déplacements de faune et la protection des zones de reproduction.

Tout comme les alpages, qui cumulent des usages pastoraux et récréatifs (domaine de ski nordique de Plaine Joux) et contribuent également à la fonctionnalité des réseaux écologiques du territoire.

La « nature ordinaire » joue ainsi un rôle important dans la connectivité des différents habitats naturels.



Le projet de développement communal devra donc s'attacher à préserver la biodiversité d'ONNION, à travers notamment :

- la protection des tourbières et zones humides de la commune repérées par un zonage spécifique ;
- la protection des grandes plages agricoles homogènes d'intérêt écologique : secteur Agricole écologique complémentaire à la zone agricole A ;
- la protection des continuités écologiques fonctionnelles et le maintien des connexions biologiques et hydrologiques entre les zones humides, au travers d'une trame spécifique appliquée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme ;
- l'encadrement des deux secteurs d'extension du centre bourg et des trois hameaux principaux identifiés ;
- la gestion de l'urbanisation des autres hameaux au droit des emprises bâties existantes.

REDUIRE LES SOURCES DE POLLUTIONS ET MAITRISER LES BESOINS ENERGETIQUES

La commune dispose de certains atouts pour maîtriser les consommations énergétiques sur son territoire, avec notamment des potentiels en énergies renouvelables comme le solaire ou le bois-énergie. Il s'agira de profiter des opportunités liées à l'élaboration du PLU avec :

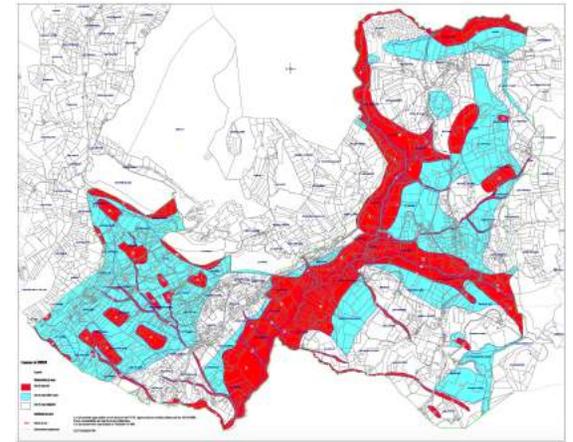
- une réflexion visant à intégrer des énergies renouvelables dans les nouveaux équipements d'intérêt général et collectif ;
- un travail sur les typologies d'habitat moins consommatrices dans les secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP) : définition possible des implantations sur les parcelles, des densités minimales, des volumes, etc. ;
- toujours au sein des OAP, la mise en place de dispositions permettant par exemple de limiter la consommation d'eau ou de recourir aux énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire ;
- le développement du réseaux de cheminements piétonniers conduisant à la diminution des déplacements motorisés.

Concernant la thématique du bruit, ONNION n'est pas concernée par des sources de nuisances sonores dues à des voies à fort trafic routier et n'a pas de voie classée à ce titre.



PROTEGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES NATURELS

La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) depuis 1996. Les contraintes inscrites au sein du PPR seront prises en compte et respectées dans les futurs projets de développement du territoire d'ONNION, en veillant notamment à ne pas développer l'urbanisation à proximité des zones rouges de mouvements de terrains ou de débordement torrentiel.



LES ORIENTATIONS SECTORIELLES D'ONNION

L'HABITAT

DIVERSIFIER L'HABITAT ET PROPOSER UN PARCOURS RESIDENTIEL AUX HABITANTS

Le SCoT des Trois Vallées définit les principales typologies d'habitat pour chaque catégorie de commune. ONNION est rappelons-le classée comme bourg au sein du SCoT, ce qui signifie que :

- les futurs logements de la commune devront respecter les proportions suivantes : 20% d'habitat collectif (reprenant le gabarit des grosses bâtisses du village), 45% d'habitat intermédiaire (constructions individuelles groupées) et 35% d'habitat individuel.
- les OAP devront imposer des typologies et des densités minimales dans les secteurs stratégiques de développement de la commune, afin que le PLU d'ONNION soit compatible avec le SCoT.

PROPOSER UNE MIXITE SOCIALE DE L'HABITAT

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) fixe également un nombre de logements locatifs sociaux à réaliser pour chaque commune.

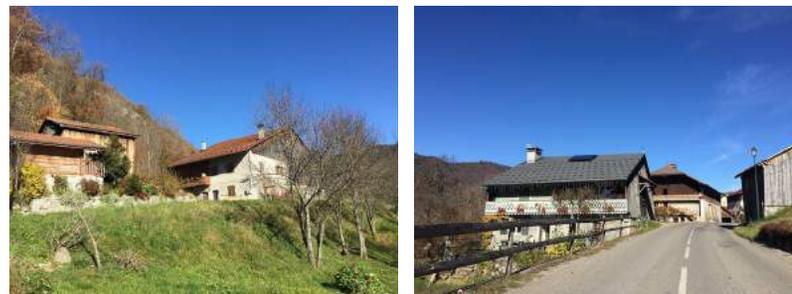
ONNION dispose déjà d'un certain nombre de logements sociaux et devra produire 9 logements locatif sociaux à l'horizon de son PLU.

Elle envisage de proposer ces logements dans le centre bourg, à proximité des commerces et services à la population.

A ce titre, des servitudes pour logements locatifs sociaux seront instaurées dans quelques secteurs.

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

De nombreuses réhabilitations de grande qualité ont déjà eu lieu à ONNION. Néanmoins, afin de limiter les consommations d'espaces, le règlement du PLU encouragera la transformation du patrimoine existant plutôt que l'extension sur des tènements encore vierges d'urbanisation. Cela permettra de plus de contribuer à maintenir le cadre de vie de la commune.



LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

MENER UNE REFLEXION SUR LES STATIONNEMENTS AU SEIN DU BOURG ET LEUR MUTUALISATION

Le développement du centre bourg organisé autour d'une nouvelle centralité permettra à la fois de créer quelques nouvelles places de stationnements mais surtout de mutualiser les places existantes à l'arrière de la mairie et devant la piscine.

La mutualisation des stationnements permettra de limiter les espaces imperméabilisés déjà nombreux dans la commune.

ONNION devra néanmoins proposer une offre adaptée aux besoins de sa population tout en garantissant une qualité des espaces publics et une sécurisation des piétons dans son centre bourg.



DEVELOPPER DES OFFRES ALTERNATIVES AU TRANSPORT INDIVIDUEL

Le TAD (transport à la demande) qui dépend de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Urbaine (AOMU) n'est pour l'instant pas mis en place à ONNION.

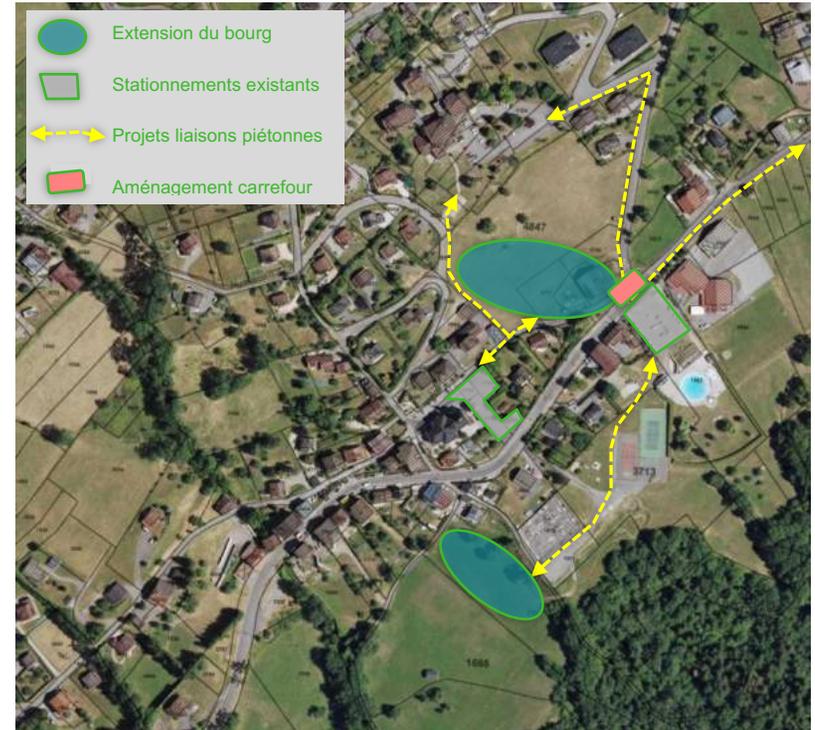
Néanmoins, compte tenu du nombre important d'actifs qui quitte quotidiennement le territoire, il s'agira d'encourager le co-voiturage afin de limiter les déplacements motorisés et donc les émissions de gaz à effet de serre.

VALORISER LES LIAISONS DOUCES INTERNES A LA COMMUNE

Les projets d'extensions du centre bourg seront obligatoirement desservis par modes doux de déplacements. Les nouvelles liaisons viendront compléter les éléments de sécurisation piétonne installés dans le centre bourg. Des améliorations pourront être apportées par le biais de nouveaux aménagements d'espaces publics, notamment dans les secteurs suivants :

- entre l'école primaire et la Léchère ;
- de l'école jusqu'aux Chavannes et au centre de vacances ;
- de l'école jusqu'à la nouvelle extension du bourg.

Par ailleurs, il s'agira de profiter des sentiers de randonnées et des chemins ruraux existants pour valoriser les déplacements piétonniers dans la commune. Les connexions nécessaires et manquantes pourront être identifiées afin de densifier le réseau.



LES RESEAUX D'ENERGIE

Aucun réseau d'énergie spécifique est disponible dans la commune d'ONNION, qui n'a pas de projet à l'horizon du PLU.

LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

Concernant la fibre optique à ONNION, les gaines sont tirées par le SYANE dans le bourg jusqu'à Sévillon mais le raccordement reste en attente.

Les besoins concernant les communications numériques sont grandissants pour la population actuelle et future mais également pour les acteurs économiques d'ONNION.

L'arrivée du haut débit pourrait permettre de maintenir, voire créer certains emplois dans la commune, par le travail à distance.

La dématérialisation des services municipaux pourrait également s'intensifier, avec déjà de nombreux services en lignes comme la cantine, ou via CAP ONNION la garderie périscolaire, ou encore via la CC4R le réseau de bibliothèques en ligne.

L'EQUIPEMENT COMMERCIAL

PERMETTRE UNE MIXITE DES FONCTIONS DANS LE BOURG

Le rôle de bourg d'ONNION doit conduire à proposer des commerces de proximité à la population qui soient en adéquation avec ses besoins, mais qui soient également viables.

Le projet de développement du centre bourg à proximité de la crèche permettra la délocalisation potentielle de deux commerces indispensables à la vie de village : la boulangerie et la superette.

Concernant la mixité des fonctions dans le futur cœur de bourg, la réfection du restaurant du Mont-Blanc est également en cours, un ostéopathe et un acuponcteur sont installés dans le secteur et la rénovation de la ferme Baud-Grasset avec une partie destinée à un Musée et/ou à des services publics viendra diversifier l'offre de services à la population.



METTRE EN PLACE DES CONDITIONS FAVORABLES AU MAINTIEN DES COMMERCES DE PROXIMITE

Le maintien des commerces de proximité, essentiels à la redynamisation d'ONNION, passe également par la mise en place d'espaces publics qualitatifs, qui permettront de maintenir des lieux d'échanges et de lien social dans le centre.

Il s'agira de plus de développer des cheminements piétonniers sécurisés en direction des quelques commerces et de proposer une offre de stationnements adaptée.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LES LOISIRS

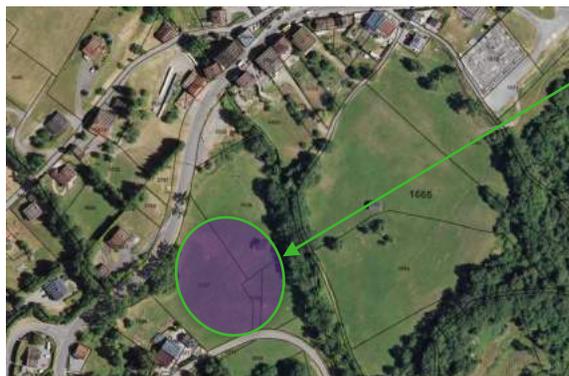
PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT ARTISANAL ENCADRE

La mixité des fonctions sera dans un premier temps étendue à l'ensemble des hameaux, qui pourront accueillir de l'activité à partir du moment où cette dernière est compatible avec la fonction d'habitat, c'est à dire qu'elle ne soit pas une source de bruit ou de pollution.

Cela permettra de maintenir de la vie dans une commune qui voit un très grand nombre de ses actifs sortir du territoire pour se rendre sur son lieu de travail.

ONNION souhaite par ailleurs développer un petit secteur artisanal sur son territoire, en contrebas du chef-lieu, sur des parcelles encadrées par des limites naturelles.

Ce projet de développement artisanal d'environ 8'000 m² est en outre inscrit dans le SCoT des Trois Vallées.



Secteur de développement artisanal

PERENNISER L'ACTIVITE AGRICOLE

ONNION est une commune encore très agricole dont l'activité est à pérenniser avec notamment :

- la préservation des circulations agricoles autour des exploitations ;
- la protection des grande entités agricoles nécessaires aux exploitations pérennes ;
- le maintien du caractère rural d'ONNION : protections des glacis agricoles qui contribuent à la qualité paysagère de la commune et limitation des consommations d'espaces ;
- le recentrage de l'urbanisation principalement dans le centre bourg ;
- la protection des nombreux alpages : Plaine Joux, le Rogin, Frenay, la Pesse, la Trappe, la Gire, l'Abérieux, Raty et l'Arpaz.



CONFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE D'ONNION

ONNION est une station familiale qui accueille une clientèle touristique été comme hiver avec :

- la station de ski des Brasses ;
- le ski nordique et la raquette sur le Plateau de Plaine Joux ;
- les randonnées pédestres, équestres et le VTT ;
- le site de la grotte du Baré ;
- le sentier thématique et ludique du Rocher Blanc ;
- les structures d'accueil touristiques et notamment le centre de vacances, les gîtes et chambres d'hôtes, les appartements, etc.



Il s'agira donc de confirmer la vocation touristique d'ONNION en veillant à maintenir le cadre et la qualité de vie au sein de la commune et à valoriser son caractère rural et patrimonial.

CONFORTER L'OFFRE DE LOISIRS AVEC DE NOMBREUX EQUIPEMENTS A ONNION

ONNION dispose d'une offre de loisirs diversifiée qu'il s'agira également de conforter, à destination de ses habitants et de la clientèle touristique mais également des habitants des communes voisines :

- la piscine ;

- les tennis ;
- le terrain de foot ;
- le terrain de volley-ball ;
- l'aire de jeux pour enfants ;
- le jeux de boules ;
- le site d'escalade du Rocher Blanc ;
- le Rocher de Bellossey ;
- le Pont de la Tourne et le patrimoine du Plateau de Plaine Joux avec les sculptures et la grotte du Baré, notamment.



LES OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

LES OBJECTIFS CHIFFRES DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La loi Montagne encadre le développement de la commune d'ONNION, qui devra protéger ses espaces agricoles, naturels, forestiers ainsi que ses alpages.

Le SCoT des Trois Vallée fixe de plus le développement du bourg d'ONNION en lui octroyant à 20 ans 14 ha de surfaces de développement à destination des 306 logements admis et 8000 m² de surface artisanale, étant entendu que les dents creuses inférieures à 1'800 m² n'étaient pas prises en compte dans les calculs de capacités d'accueil.

Le PLU d'ONNION respectera donc les données supra-communales et ne dépassera pas la surface totale de **7 ha** de consommation d'espace pour l'accueil d'environ **250 à 300 habitants supplémentaires à l'horizon du PLU c'est à dire 2028.**

LA LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

L'étalement urbain sera diminué dans le futur PLU par :

- le recentrage de l'urbanisation sur le centre bourg et 3 hameaux principaux
- l'encadrement du développement des autres hameaux au droit des emprises aménagées existantes ;
- le maintien des plages et glaciers agricoles nécessaires aux exploitations pérennes ;
- le respect des typologies annoncées dans le SCoT pour les nouveaux logements.